

Exigences de montage Moteur

Vous venez d'acquérir un moteur d'occasion , pour vous assurer de son bon fonctionnement et de sa fiabilité dans le temps, vous devez IMPERATIVEMENT remplacer ou contrôler tous les organes périphériques et respecter les consignes de montage ci-après énumérées :

1/Identifier les problèmes

Avant d'effectuer le remplacement de votre moteur, il est nécessaire de bien identifier les problèmes survenus sur le moteur défectueux. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Trouver l'origine de la défaillance vous assurera la fiabilité et la longévité du moteur de remplacement.

2/ Nettoyer le compartiment moteur

Il est souhaitable de nettoyer le compartiment moteur après dépose de l'ancien moteur. Cette opération vous permettra d'une part de réaliser le montage de votre nouveau moteur dans de bonnes conditions, et d'autre part vous permettra peut-être de mettre en évidence des dysfonctionnements d'organes périphériques au moteur.

3A/ Circuit de refroidissement

3/1- Radiateur

Le radiateur doit être obligatoirement contrôlé ou remplacé par un NEUF par un professionnel qui vous garantira de sa conformité :

Qualité des nids d'abeille

Nettoyage des nids d'abeille

Nettoyage des boîtes à eau

Contrôle de l'entartrage et de l'encrassement du circuit interne

Nettoyage si nécessaire du circuit interne

Contrôle de l'étanchéité du radiateur

3/2- Durites du circuit de refroidissement

Toutes les durites doivent être obligatoirement remplacées par des neuves. Contrôlez la qualité des colliers de serrage des durites.

3/3- Bocal de dégazage

Nettoyez le bocal de dégazage

Contrôlez le bon fonctionnement de la soupape de dégazage

3/4- Pompe à eau

elle doit être remplacée obligatoirement par une pompe à eau neuve.

3/5- Ventilateurs

Contrôler le bon fonctionnement des ventilateurs.

3/6- Thermostat/calorstat/thermo-contact

Les thermostats/calorstats/thermo-contacts doivent être obligatoirement remplacés par des neufs.

3/7-Radiateur de chauffage,

contrôle ou remplacement impératif du radiateur de chauffage.

3B/ Circuit de lubrification

Le remplacement de la pompe à huile est impératif, si elle n'est pas fournie avec le moteur.

Concernant les moteurs Renault DCI , le remplacement des coussinets de bielles en NEUF est obligatoire par un professionnel , la facture devra nous être retournée sous 15 jours après l'achat du moteur. (problème récurrent sur les modeles Renault DCI)

4/ Collecteurs admission et échappement

Les collecteurs doivent être contrôlés au niveau de la face d'appui sur la culasse. Il est nécessaire de contrôler l'absence de fêlures sur le corps des collecteurs. Les remplacer si nécessaire.

Avant ré-assemblage sur votre moteur reconstruit, il est obligatoire de les nettoyer afin d'éliminer tout corps étranger pouvant se trouver à l'intérieur. Contrôle du pot d'échappement impératif

LA VANNE EGR doit impérativement être remplacée par une NEUVE.

5/ Filtre à air

Le compartiment du filtre à air doit être parfaitement nettoyé et le filtre à air doit obligatoirement être remplacé par un filtre à air neuf.

6/ Durites de ré-aspiration des vapeurs d'huile

Les durites doivent obligatoirement être remplacées par des neuves.

ATTENTION : avant remontage des durites neuves, vous devez vous assurer de la présence

et de la propreté de l'ajutage calibré.

7/ Courroies

Toutes les courroies doivent obligatoirement être remplacées par des neuves.

8/ Echangeur d'air (moteur TURBO compressé)

L'échangeur d'air doit obligatoirement être déposé, afin de s'assurer de la non-présence d'élément liquide à l'intérieur de celui-ci. En cas de présence de liquide, le faire contrôler par un professionnel agréé.

9/ TURBO (moteur TURBO compressé)

Avant de remonter le TURBO sur votre moteur, vous devez obligatoirement le faire contrôler par un professionnel agréé qui vous en garantira le bon fonctionnement. (cf. préconisation montage turbo)

10/ Système d'injection

10/1- Moteur Diesel

Si le moteur Diesel que vous venez d'acquérir n'est pas équipé de son système d'injection (pompe à injection + faisceau + porte-injecteurs équipés) avant de les remonter sur votre moteur, il est obligatoire de faire contrôler par un professionnel agréé (BOSCH ou DELPHI Système), qui vous garantira le bon fonctionnement de :

La pompe à injection,

Les porte-injecteurs complets.

Les plombages présents sur le moteur et la pompe ne doivent en aucun cas être cassés sans accord de notre part, sous peine de voir la garantie s'annuler

10/2- Filtre à gasoil

Ce filtre doit être obligatoirement remplacé par un neuf.

10/3-Moteur essence

10/3/1- Moteur essence à injection

Le système injection de votre moteur essence doit obligatoirement être contrôlé par un professionnel agréé qui vous en garantira le bon fonctionnement.

10/3/2- Moteur essence à carburation

Le carburateur de votre moteur essence doit obligatoirement être contrôlé par un professionnel agréé qui vous en garantira le bon fonctionnement.

11/ Précautions à la mise en route

11/1- Huile moteur

Le moteur rénové échange standard que vous venez d'acquérir, est livré sans huile moteur. N'oubliez pas d'effectuer le remplissage d'huile et le contrôle du niveau avant la mise en route de votre nouveau moteur.

11/1/2 – Faire les réglages et mise au pont suivant les indications du constructeur. Respect des couples de serrage.

11/1/3 – Il peut arriver que certains moteurs vous soient livrés avec des carters d'huile ou cache culbuteurs différents de votre moteur. Dans le cas où votre carter n'est pas le même, le remplacer par votre ancien (nous contacter pour précisions). Ces carters différents sont posés, afin de protéger le moteur.

ATTENTION :

A/ Il est impératif de respecter les niveaux. Trop d'huile est aussi préjudiciable que pas assez d'huile !

B/ Utiliser une huile de qualité correspondant au moteur « essence, essence turbo, Diesel, turbo Diesel ».

11/2- Circuit de refroidissement

11/2/1- Liquide de refroidissement

Le liquide de refroidissement doit être obligatoirement remplacé.

N'utilisez que du liquide de refroidissement préconisé par le constructeur du véhicule.

Vérifier la contenance de votre circuit de refroidissement tel que l'indique le constructeur du véhicule.

11/2/2- Purge du circuit de refroidissement

Afin d'éviter tout risque de surchauffe moteur, il est obligatoire de procéder à la purge du circuit de refroidissement.

Si vous utilisez moins de liquide de refroidissement que la quantité préconisée par le constructeur, vous devez vous interroger sur la qualité de la purge effectuée.

Si vous utilisez plus de liquide de refroidissement que la quantité préconisée par le constructeur, vous devez vous interroger sur l'étanchéité de votre circuit de refroidissement.

Avant essai sur route vérifier que les ventilateurs fonctionnent.

11/2/4 – Amorçage circuit d'huile

Avant mise en route vous devez vous assurer que le circuit d'huile est correctement amorcé.

Faire tourner le moteur au seul démarreur en coupant l'alimentation gaz-oil ou électrique et vérifier que l'huile arrive à la cartouche filtrante ;

12/ Entretien du moteur

12/1 – Vidange moteur remplacement filtre à huile

Une visite de révision est obligatoire entre 1500 et 2500 km.

Vidanger le moteur et changer le filtre à huile,

12/2 – Entretien Courant

Au delà des exigences ci-dessus, se référer aux conditions d'entretien préconisées par le constructeur

13/ Montage Culasse

Se référer à la fiche de serrage jointe ou aux préconisations constructeur